

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU  
T R A V A I L  
-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
-----

du 14/7/77  
DECRET N° 77/360 /MJT/DGT/DCGPCE/4/6/15  
portant intégration et nomination de Mon-  
sieur OKASSIKI Henri dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des services  
Techniques (Elevage).

LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-  
NEMENT, MINISTRE DU PLAN,

-----ooOoo-----

(/ISAS:

D.F.

C.F.

(/u l'acte fondamental du 5-4-77;  
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut Général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A1 des services;  
(/u le décret n° 62/130/ME du 9-5-62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-62  
portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatifs à la  
nomination, et à la revocation des fonctionnaires de la catégorie  
A;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 24-3-63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses  
articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant les  
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité  
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouver-  
nement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77/165 du 5-4-77 portant nomination des  
membres du Conseil des Ministres;  
(/u le ~~Pré-~~ accord d'accord du 5-8-70 signé entre l'URSS  
et la République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 1148/BB du 11 Mai 1977 du Directeur  
Général des services Agricoles et Zootechniques transmettant le  
dossier Constitué par l'intéressé;

A R R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre l'URSS et la République Populaire du Congo susvisés, Monsieur OKASSIRA ~~nom~~ né vers 1950 à Kempaga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Zootechnicien délivré par l'Académie Vétérinaire de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 110.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué parout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 juillet 1977

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre de la Justice et du Travail,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	3
BST.DGT	1
D.F.	3
C.F.	1
DGSAZ	1
MER	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
S.E.	2